

Texte de communication pour les cinquièmes journées doctorales du GIS « participation du public aux processus décisionnels et la démocratie participative »

LES EXPÉRIMENTATIONS DÉMOCRATIQUES, LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Vendredi 12 et samedi 13 janvier 2018
Université François Rabelais de Tours, Faculté Droit, économie et sciences et sociales

2 mars 2018

Titre de l'article : Les différentes attitudes des concepteurs face à la participation des habitants dans les projets d'écoquartiers.

Résumé : Cet article a pour objectif de mettre en lumière les premiers résultats d'une recherche sur les évolutions professionnelles des concepteurs face à la diffusion d'une injonction à la participation dans les projets d'écoquartiers. Ce type de projet rencontre depuis quelques années un développement significatif et a pour ambitions d'atteindre un certain niveau en matière de durabilité et de participation des habitants. Les figures de concepteurs exposées ici présentent différentes positions de ces professionnels par rapport aux nouvelles pratiques participatives de conception induites par ces projets urbains durables.

Mots-clés : concepteurs, participation des habitants, écoquartiers, pratiques de conception, figures professionnelles.

English title : The different attitudes of designers regarding the participation of inhabitants in eco-neighborhood projects.

Abstract : This article has for aim to highlight the first results of a research on the professional evolutions of the designers in front of the diffusion of an injunction to participation in the projects of « écoquartiers ». This type of project met, for a few years, a significant development and has for ambitions to achieve a certain level regarding sustainability and participation of the inhabitants. The figure of designers exposed here present different positions of these professionals in relation to the new participative practices of design inferred by these sustainable urban projects.

Keywords : Designers, participation of the inhabitants, eco-neighborhoods, design practices, professional figures.

Les différentes attitudes des concepteurs face à la participation des habitants dans les projets d'écoquartiers

Ces dernières années, en France, l'avènement du concept de développement durable, puis celui de transition écologique, avec les enjeux de participation citoyenne qui leur sont associés, semblent largement bousculer les façons de concevoir les projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Les opérations d'écoquartiers qui portent un fort niveau d'ambition en matière de durabilité et de participation des habitants, rencontrent un développement significatif et font l'objet d'une certaine créativité. Il est fréquent d'entendre parler d'expérimentations autour des pratiques participatives dans ce type d'opération car elles sont l'occasion pour les maîtres d'ouvrage, les acteurs locaux, mais également les concepteurs, de s'engager dans un processus d'ajustement et de renouvellement de leurs savoirs et savoir-faire selon l'évolution des situations de projet. Ces expériences participatives ont généralement pour origine soit une volonté politique soit des démarches impulsées par des groupes de citoyens face à l'existence de nouvelles considérations dans la fabrication de l'urbain, liées au développement durable, complexes et parfois contradictoires, que les acteurs doivent intégrer. Elles ont pour objectif d'améliorer les « qualités » ou les « performances » environnementales, d'usage et économiques des projets urbains et concernent en grande partie les processus d'élaboration et de définition des opérations¹. Ces exigences impactent, en partie, les pratiques de conception et ceux qui exercent cette activité comme les architectes, les architectes-urbanistes et les paysagistes qui se voient invités à adapter leurs modalités d'intervention.

Les professionnels de la conception spatiale sont fortement incités par les maîtres d'ouvrage à ajuster leurs méthodes et leurs outils dans une perspective d'ouverture et de « démocratisation de leurs pratiques »². Ces nouvelles situations d'exercice de la conception, censées être plus participatives, questionnent également leur position dans des systèmes d'acteurs qui intègrent de nouvelles compétences et formes de légitimité. Par la notion de « pratiques » nous entendons dans notre recherche l'ensemble des actions mises en œuvre par des professionnels dans un projet, qu'ils appliquent suivant les règles et les principes appris au cours de leur formation et à partir de leurs expériences acquises à l'occasion de leur activité. La conception représente le processus par lequel la transformation d'un espace est envisagée. Elle s'organise au travers d'un système d'acteurs et un ensemble d'études formalisées. Cet article a pour objectif de mettre en lumière les premiers résultats d'une recherche sur « les architectes face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables, le cas des écoquartiers »³. Ils concernent les différentes positions de concepteurs que l'on peut observer face aux nouvelles pratiques participatives stimulées dans les projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Nous développerons dans cet article la problématique de la recherche, un rapide état des savoirs, puis la méthodologie sur laquelle nous nous appuyons, pour enfin exposer ses résultats. Le travail sur ces positions de concepteurs résulte d'un processus d'enquête monographique de trois ans établie autour de deux projets d'écoquartiers⁴.

¹ Dehan P., 1999, « qualité architecturale et innovation I. méthode d'évaluation », *Recherche*, 112.

² Macaire E., 2012, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse pour le doctorat en architecture, Université Paris-Est.

³ Thèse pour le doctorat en architecture débutée en 2013.

⁴ Il reste à étayer ces premiers résultats grâce aux derniers entretiens de concepteurs effectués pour finaliser notre analyse.

Des concepteurs influencés par la prégnance du cadre réglementaire sur le développement urbain durable

Les travaux menés, jusqu'à présent, sur l'évolution des métiers et des professions de la production urbaine et architecturale, ont révélé toute la complexité des nouveaux enjeux associés à la production de l'espace. La division technique et sociale du travail, accélérée depuis les années 1970 dans le domaine de l'aménagement et de la construction, a eu tendance à parcelliser et segmenter les processus de projet et diversifier les profils des acteurs concernés. Les problématiques environnementales et, plus largement, celles du développement durable, deviennent de plus en plus importantes, depuis une vingtaine d'années, et participent à « une rénovation assez radicale, voire une rupture paradigmatique, des procès de production et des cultures professionnelles »⁵ dans le champ de l'aménagement architectural et urbain. Dans le prolongement de la déclaration de Rio sur l'Environnement, rédigée en 1992⁶, la question de la participation citoyenne a été identifiée comme étant l'un des enjeux majeurs du développement urbain durable. Elle a été intégrée dans le domaine des politiques urbaines à travers une multiplication d'injonctions réglementaires encourageant à impliquer davantage les citoyens dans la production du cadre de vie, succédant à la dynamique participative des luttes urbaines des années 1960-1970⁷. Les cadres réglementaires liés aux différents registres de la production de l'espace se sont mis à converger au début des années 2000 avec la promulgation des lois pour l'Aménagement du territoire et le Développement Durable, la Solidarité et le Renouvellement Urbain et la Démocratie de Proximité⁸. Ces législations s'inscrivent dans une perspective de développement durable des actions d'aménagement et préconisent l'organisation d'une « concertation » avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, en amont et tout au long des projets d'aménagement et des opérations de construction qui modifieraient « de façon substantielle le cadre de vie »⁹.

La convergence de ces nouvelles lois et une commande publique se structurant de plus en plus avec cet « impératif participatif »¹⁰ incitent les élus et les professionnels de l'aménagement à

5 Henry E., Puybaraud M., 2009, « Expertises, compétences et gestion de projet en construction durable » in Biau V., Tapie G. (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.

⁶ La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio de Janeiro en juin 1992 a adopté la Déclaration de Rio qui a fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. Le principe 10 spécifie ce qu'elle entend par participation des citoyens : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré. »

⁷ Ces luttes urbaines des années 1960-1970 éclatent contre les opérations de rénovation urbaine dans les centres anciens et l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers périphériques des villes. Voir les travaux de Hatzfeld H., 2005, *Faire de la politique autrement : les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Adels / Presse Universitaires de Rennes.

⁸ Respectivement, la loi Voynet datant de 1999, la loi SRU en 2000 et la loi Vaillant en 2002.

⁹ Article L103-2 du Code de l'urbanisme, créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015.

¹⁰ Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, 57, 2002, p. 17-35.

changer d'attitudes envers la participation des citoyens. Les résultats d'une recherche récente sur la « concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France »¹¹, à laquelle nous avons participé, montrent que pour plus de la moitié des collectivités enquêtées, les opérations d'écoquartiers auraient été l'occasion d'associer les habitants plus que d'habitude, en raison du caractère « durable » de ces projets. En effet, les élus et les professionnels, dans le cadre de ces projets, ont considéré les habitants comme des citoyens ayant le droit de contribuer aux décisions qui concernent leur cadre de vie et des porteurs de formes d'expertises pouvant contribuer à la qualité environnementale et au caractère « durable » des projets. Un quart des maîtres d'ouvrage urbains présentent leurs opérations comme étant une expérience ambitieuse en ce qui concerne le partage du processus de définition du projet, d'après les questionnaires d'enquête statistique de cette recherche. Elle révèle, en particulier, un nombre conséquent de professionnels de la conception, impliqués dans ces démarches participatives. Cette observation, liée aux enquêtes de terrain, nous a conduits à nous intéresser à des concepteurs formés à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage. Les urbanistes de formation et qualifiés par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OFQU) sont plus rares dans ces missions de conception. Ce sont plus souvent des professionnels qui possèdent un diplôme d'architecte et ont un rôle de maître d'œuvre urbain qui les assument. Les architectes, architectes-urbanistes et paysagistes ont en commun de revendiquer une compétence dans la maîtrise d'œuvre du cadre de vie¹². Leurs interventions sont parfois complémentaires mais plus souvent concurrentes. Néanmoins ils présentent certains points communs quant à leurs pratiques de conception et leur formation.

La démocratisation des pratiques des concepteurs dans le cadre de projet urbain durable, un terrain encore peu exploré

Depuis quelques années, le programme de travail du RAMAU, Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme, s'est focalisé sur l'injonction au développement d'une architecture et d'un urbanisme « durables » qui caractérise le contexte urbanistique de ce début de siècle. Malgré des travaux de recherche récents, notamment en science politique ou en sociologie, qui ouvrent leurs problématiques à la question de la démocratie participative et de la gouvernance des projets, il semble manquer une vision plus concentrée sur la manière dont les systèmes d'acteurs et particulièrement les groupes professionnels se sont adaptés pour intégrer ces nouvelles exigences et les démarches qu'elles engendrent. C'est ainsi que les rencontres du RAMAU de novembre 2012, portant sur « Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers », ont centré leurs réflexions sur la façon dont les champs professionnels, les dispositifs d'action et les pratiques ont été affectés par l'implication des habitants et des usages¹³.

Carrel M., 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS.

¹¹Zetlaoui-Léger J. (dir.), 2013a, *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, Tome 1.

http://concertation-environnement.fr/documents/RF/LabUrba.EcoQ_Tome1.pdf (accès le 02/03/2018)

¹² Champy F., 2001, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte.

¹³ Biau V., Fenker M., Macaire E. (dir.), 2013, « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question », *Cahiers Ramau*, 6, p. 11-30.

Plus récemment la revue *Urbanisme* consacrait dans son numéro du printemps 2014 un dossier spécial intitulé « Participation ou *empowerment* » démontrant une montée en puissance des réflexions sur le sujet dans les milieux professionnels liés à l'urbain. En pleine période d'élections municipales, dans un gouvernement aux mains du Parti Socialiste, ce trimestriel remarque que la démocratie participative se retrouve désormais dans presque tous les programmes des municipalités françaises. Cette revue spécialisée dans les projets urbains a donc proposé à son lectorat composé aussi bien de décideurs, que de professionnels et d'opérateurs, un tour d'horizon sélectif de la participation. L'un de ses articles concerne l'analyse du repositionnement des professionnels face aux exigences participatives¹⁴. Les auteurs ont pu constater un foisonnement d'initiatives participatives de natures très diverses et souligner la difficulté des différents acteurs à dépasser le stade de l'expérimentation. Ils notent que la perspective d'impliquer les habitants n'est pas accueillie de la même façon par les acteurs de la maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale et par ceux qui interviennent du côté des collectivités et de la maîtrise d'ouvrage associée. Ce nouveau contexte d'action participative peut être une source de préoccupation particulièrement forte chez les « professionnels de la conception » qui feront l'objet de notre étude. Centrée sur les concepteurs formés à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage, cette recherche poursuit l'hypothèse sur les fondements et les modalités de diversification des modes d'exercices de l'architecture.

Nous avons mobilisé dans cette recherche des travaux croisant les thématiques de la démocratisation de l'action publique et le champ de l'urbanisme (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005 ; Forester, 1989; Healey, 1997; Zetlaoui-Léger, 2007) et plus précisément du projet urbain durable (Combe, Gariépy, Gauthier, Paulhiac Scherrer, Scherrer, 2012) qui fait l'objet d'une littérature en train de se construire en France dans une perspective comparative avec d'autres contextes nationaux. Ces recherches se sont surtout intéressées jusqu'à présent aux acteurs des politiques urbaines de façon générique et encore peu aux praticiens, à titres individuels, pris dans des contextes opérationnels spécifiques. Nous pouvons signaler quelques recherches existantes à ce sujet, sur la démocratisation de l'architecture (Macaire, 2012), sur les architectes et l'auto-promotion (Biau, Bacqué, 2010 ; Debarre, Steinmetz, 2010) et une thèse sur l'évolution des cultures et des pratiques professionnelles des concepteurs dans les projets urbains au contact du développement durable (Tribout, 2015). Malgré les préoccupations communes à notre recherche, celle-ci ne se focalise pas sur l'impact de la participation sur la pratique des concepteurs et se restreint à l'observation d'une seule agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage et du seul point de vue des professionnels qui y sont salariés.

Notre travail de thèse porte sur des professionnels du domaine de la production architecturale et urbaine qui font de la participation et ne s'attache donc pas aux acteurs qui se sont spécialisés particulièrement dans la gestion et l'animation des démarches participatives. D'autres travaux de recherche s'y sont attelés, ces dernières années, comme ceux de Magalie Nonjon sur les « professionnels de la participation »¹⁵. Ses études ont révélé l'émergence d'un véritable « marché de la démocratie participative », poussé par l'institutionnalisation de la participation, accompagnant un processus important de spécialisation de professionnels autour de la participation public (Mazeaud, Nonjon, 2018). Cette chercheuse fait partie d'un petit

¹⁴ Biau V., Fenker M., Macaire E., 2014, « Les professionnels face aux exigences participatives », *Urbanisme*, 392, p. 36-38.

¹⁵ Nonjon M., 2006, *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, thèse pour le doctorat de sciences politiques, université Lille 2.

groupe de scientifiques qui, depuis dix ans, a commencé à s'intéresser à ce type de professionnel, à leurs commanditaires et leurs pratiques, et qui a été jusqu'à présent très peu investi. Un certain nombre ont été regroupés dans un ouvrage proposé par Laurence Bherer, Mario Gauthier et Louis Simard (2017), au sujet de la professionnalisation de la participation¹⁶, réunissant des études provenant de différents pays sur le développement de cette nouvelle profession et les problèmes qu'elle peut engendrer vis-à-vis de la démocratie participative. Dans l'article qu'ils proposent, ces auteurs n'envisagent pas le sujet des *public participation professional (PPP)* du point de vue de la sociologie des professions, comme il en est question de notre recherche, mais ils posent des questions qui rejoignent nos préoccupations, notamment sur la propension des professionnels à construire leur identité autour de la participation.

Le bilan critique des recherches portant sur la participation du public dans le champ de l'urbanisme et des études urbaines effectué par Marie-Hélène Bacqué et Mario Gauthier (2011), pour le premier numéro de la revue *Participations*¹⁷, retrace la façon dont la participation a émergé dans ce champ de pratiques quarante ans après la publication de l'article fondateur de Sherry Arnstein « A ladder of citizen participation ». Notre recherche fait partie des travaux qui cherchent à dépasser l'opposition entre une vision enchantée ou désenchantée de la participation pour adopter une perspective plus dynamique, pragmatique et empirique afin d'analyser et de comparer les processus. La multiplication des dispositifs participatifs a permis d'aller plus loin dans leur évaluation critique. La thèse propose de poursuivre cette évaluation par l'analyse de la systématisation des pratiques participatives et la transformation des savoirs, des référents et des pratiques des professionnels de la conception. Elle permet de questionner, à différentes échelles, la transformation des pratiques de production de la ville.

Les travaux concernant l'évolution des formes d'expertises par la confrontation des savoirs « profanes » et, en particulier, d'usages et ceux des « experts patentés », seront aussi considérés (Bacqué, Deboulet, Sintomer, 2010; Daniel-Lacombe, Zetlaoui-Léger, 2010 ; Callon, Lascoumes, Barthe, 2002 ; Nez, 2010)

L'injonction à la participation et le rôle actuel des concepteurs

D'une manière générale, si nous faisons l'hypothèse que les contextes de production urbaine et architecturale ainsi que les pratiques professionnelles dans le champ de l'aménagement et du cadre bâti sont aujourd'hui re-questionnées par la diffusion d'une injonction à la participation liée aux enjeux du développement durable, nous pouvons nous demander dans quelle mesure les façons de concevoir les projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage en France évoluent face à cette nouvelle donne. Pour explorer cette question, nous avons choisi d'analyser les représentations et les pratiques développées par les professionnels de la conception dans le cadre de projets d'écoquartiers. Nous cherchons ainsi à comprendre en quoi d'éventuels changements dans leurs manières d'exercer participaient à la transformation des identités professionnelles¹⁸. Une seconde hypothèse, plus méthodologique, concerne les

¹⁶ Bherer L., Gauthier M., Simard L. (dir.), 2017, *The Professionalization of Public Participation*, New York, Routledge.

¹⁷ Bacqué M.-H., Gauthier M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, 2011 (1), p. 36-66. <https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm> (accès le 06/01/2018)

¹⁸ Dubar C., Tripier P., 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.

façons dont se structure l'identité professionnelle des architectes ; celle-ci ne s'opérerait non seulement à travers les instances de consécration architecturale¹⁹ mais aussi au cœur même de la production des projets en fonction des systèmes de rapport de force qui s'y exercent, entre le jeu des commandes et des concurrences interprofessionnelles qui en définissent les contours²⁰. Les questions et les pratiques liées à la participation citoyenne dans la production architecturale et urbaine seraient portées par des professionnels militants²¹ mais également des professionnels sans engagement manifeste confrontés à de nouvelles conditions d'exercice, dans le cadre de leur mission qui les amènerait à prendre part à des dispositifs de conception impliquant des habitants. Ils seraient ainsi conduits à réinterroger leurs savoirs et savoir-faire professionnels, leurs modalités d'interventions et leur positionnement dans le projet, eu égard à un dispositif de participation des habitants dans le projet déjà mis en place et où ils sont invités à intervenir, ou bien, qu'ils ont la charge d'organiser.

Les transformations dans les pratiques des concepteurs d'architecture, d'urbanisme et de paysage et leurs représentations mentales et sociales, construites pour et par la pratique, vont désormais dans le sens d'une prise en compte des habitants dans la conception des projets. Elles sont incitées et encadrées, en majorité, par des « appels à compétences »²². S'exprimant dans le cadre d'appels d'offre de missions, les compétences professionnelles demandées à ces concepteurs par les pouvoirs publics, à l'occasion des projets d'écoquartiers, sont souvent peu définies. Les maîtres d'ouvrage urbains sollicitent particulièrement les architectes dans le sens d'une plus grande participation des habitants alors que leur rôle se retrouve, aujourd'hui, fortement encadré par les procédures réglementaires successives de la commande publique d'aménagement. Nous pouvons citer le Décret sur l'ingénierie du 28 février 1973 concernant la rémunération des missions d'ingénierie de la construction, la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et la loi du 12 juillet 1985 pour la réorganisation de la maîtrise d'ouvrage publique²³. Ces procédures, lorsqu'elles sont interprétées dans un sens strict peuvent limiter un travail de conception participative entre les architectes et les habitants. Elles focalisent le contenu de leurs missions sur un travail de conception formelle et les dissocient de l'exercice de programmation qui apparaît du ressort des maîtres d'ouvrage publics et de leurs assistants²⁴. Or, l'activité de programmation permet aux habitants d'exprimer au mieux leurs attentes. Pour les missions issues des maîtrises d'ouvrage publiques ou des bailleurs sociaux, les concepteurs se retrouvent, le plus souvent, à faire des propositions de formalisation spatiale à partir de programmes formalisés extrêmement normatifs et économiquement rationalisés²⁵. Quand leurs contrats les lient à des promoteurs privés, ils dessinent des espaces

¹⁹ Nous entendons ici par « instances de consécration architecturales » celles déterminées par Véronique Biau comme la critique architecturale des revues spécialisées, les instances étatiques de promotion de la qualité architecturale, les organisations et réseaux de représentation officielle de la profession et les médias destinés au grand public.

Biau V., 2003, « la consécration des « grands architectes » », *Regards sociologiques*, 25/26, Lieux, espaces, environnement, Association Regards sociologiques.

²⁰ Chadoin O., *op.cit.*

²¹ Nonjon M., *op.cit.*

²² Claude V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*, Marseille, Parenthèses.

²³ Ces textes concernent les architectes mais les réflexions qui suivent peuvent également s'appliquer aux paysagistes.

²⁴ Zetlaoui-Léger J., 2007, *Projet d'urbanisme et participation des habitants. La programmation concertée et participative : une démarche heuristique et démocratique pour les projets d'urbanisme*, thèse pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris 12 Val-de-Marne, Institut d'Urbanisme de Paris.

²⁵ Guigou B., 2000, « la formation de la commande dans le logement social » in Bonnet M., Claude V., Rubinstein M. (dir.), *La commande de l'architecture à la ville*, Paris, PUCA.

à partir de cahiers des charges types, souvent avec encore moins de marges de création. Dans le cas de projets d'habitat participatif ou d'autopromotion, les architectes peuvent davantage être amenés à des missions de programmation, conjointement à la conception. Mais ce sont des situations de projet dont ils n'ont pas forcément l'habitude et qui conduisent à certaines tensions avec les habitants qui les suspectent de vouloir imposer leurs idées²⁶.

La loi de 1977 sur l'architecture²⁷ qualifie celle-ci d'utilité publique et insiste sur le rôle social des architectes. Mais, face à la multiplication des acteurs de la production du cadre bâti et notamment à la concurrence des ingénieurs, liées à des exigences techniques de plus en plus fortes pesant sur la production architecturale et urbaine, on a eu tendance à donner aux architectes une latitude plus faible dans ce qui constitue l'essentiel de la production construite et celle du logement, en particulier, qui tend à valoriser la seule « expertise esthétique »²⁸ de ces derniers. Cette dimension esthétique et symbolique a été historiquement associée par les institutions, en France, à la qualité architecturale dont seul l'architecte aurait la maîtrise²⁹. Le rôle donné aux architectes, maîtres d'œuvre, de formaliste spatial de programmes préconçus par les maîtrises d'ouvrage, aussi bien publiques que de la promotion privée, la distinction opérée entre les missions d'études préalables de programmation de celles de la conception, ainsi que les modes de recrutement des architectes peuvent compliquer aujourd'hui l'inscription de ces professionnels en continu sur un même projet et paraissent réduire leurs possibilités d'action dans le sens d'une plus grande intégration des attentes des habitants dans la conception. Nous pouvons donc émettre une nouvelle hypothèse, déduite au cours de nos enquêtes de terrain, concernant les exigences liées au développement durable qui inciteraient à considérer le processus de projet autrement que dans une logique séquentielle, et à aller au-delà d'un modèle hiérarchique entre les acteurs concernés. La participation des habitants influencerait de ce fait les façons d'interpeller les concepteurs dans les opérations, dans la perspective de favoriser des itérations entre programmation et conception tout au long du projet. Mais également, dans une logique de soumission à une évaluation d'usages des propositions émises³⁰ et afin d'optimiser l'appropriation et la gestion des projets.

Les écoquartiers, des lieux d'expérimentation et d'action participatives pour les concepteurs

La recherche repose sur un corpus de projets d'écoquartiers pour lesquels les collectivités ont considéré avoir significativement ou plus qu'à leur habitude, impliqué leurs habitants dans des dispositifs particuliers et ont mis en avant un lien assez direct entre le niveau participatif et leurs ambitions en matière de développement durable. Elle porte sur des situations particulières de conception participative de projets bâtis, d'espaces publics et d'espaces verts. Elle s'appuie sur des matériaux issus de deux recherches menées entre 2009 et 2013, sur « la concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne »³¹ et les « démarches, processus et procédures engagés dans

²⁶ Debarre A., 2013, « L'habitat participatif : les pratiques des architectes en questions, mais des représentations résistantes de l'architecture », *Cahiers Ramau*, 6, p. 181-198.

²⁷ Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

²⁸ Champy F., 1998, *Les architectes et la commande publique*, Paris, PUF-Sociologies.

²⁹ Zetlaoui-Léger J., 2007, *op. cit.*

³⁰ Conan M., 1988, *La programmation générative*, Paris, CSTB.

³¹ Zetlaoui-Léger J., 2013a, *op. cit.*

le cadre de la réalisation des premiers projets d'écoquartiers »³². La première recherche avançait comme hypothèse que les expériences des écoquartiers ou quartiers durables pouvaient avoir un rôle moteur dans l'évolution des pratiques de production de la ville. Basée sur un corpus assez exhaustif et différents dispositifs d'enquêtes — par questionnaires auprès de chefs de projets et par monographies donnant lieu à des entretiens — elle a permis de construire une vision d'ensemble des initiatives participatives dans les premiers projets d'écoquartiers, en cours de réalisation ou achevés en France³³. Elle a donné lieu à la construction d'une typologie sur la façon dont des collectivités se sont saisies de l'opportunité de réaliser des projets d'écoquartiers pour expérimenter des démarches participatives particulières. Les résultats de cette typologie ont permis de mettre en évidence une quarantaine d'opérations³⁴ à partir duquel le corpus de notre recherche a été établi.

Il s'agit d'opérations d'écoquartiers dans lesquels s'est jouée une nouvelle forme de construction du projet, plus sociale et partagée selon cette première enquête. Les habitants y ont été associés selon des modalités qui dépassent le stade consultatif. Les collectivités concernées ont été porteuses d'un discours sur le développement de formes de convivialités et de lien social, présentées comme des conditions indispensables à la réussite de leur projet. Ces opérations présentent des expérimentations participatives plutôt ambitieuses en raison des enjeux de développement durable. Ces expériences ont engendré des innovations dans la prise en compte et le traitement d'aspect liés à l'environnement ou au développement durable et dans la conduite même des projets. Par innovations, les protagonistes des projets n'entendent pas forcément la création de dispositifs qui n'existeraient nulle part ailleurs, il s'agit de ruptures par rapport à des pratiques habituelles locales qu'auraient provoquées les démarches participatives et le contexte expérimental de l'opération d'écoquartier. Les opérations de ce type nous ont intéressées tout particulièrement eu égard à la mise en place de démarches ou de dispositifs participatifs particuliers mais relativement pérennes, sous la forme d'un groupe de suivi ou d'un atelier d'urbanisme, dispositifs structurant l'organisation d'interfaces entre habitants et concepteurs. Des habitants, à titre individuel ou réunis en collectifs, des associations, ont été impliqués, ou se sont mobilisés, autour du projet pour la définition d'éléments de programme, en particulier de logements, d'équipements, de commerces ou bien de projets d'habitat participatif. Certaines opérations dont les dispositifs se sont apparentés essentiellement sur des modes informatifs ou de communication, ont également présenté une approche intéressante pour notre recherche, plaçant les concepteurs dans une posture plutôt pédagogique et humaniste envers l'implication des habitants, visant à susciter une appropriation des lieux via une adhésion à leur projet. Dans ces cas de figure, les collectivités n'ont pas envisagé une contribution significative des habitants à la programmation ou la conception des logements ou des équipements mais plutôt à la définition d'espaces publics et/ou d'espaces verts, voire à leur gestion dans le cas de jardins partagés.

³²Zetlaoui-Léger J. (dir.), 2013b, *Démarches, processus et procédures engagés dans le cadre de la réalisation des premiers projets d'écoquartiers en France*, METL/DGALN/DHUP Bureau de l'Aménagement opérationnel Durable, laboratoire du LET.

http://www.let.archi.fr/IMG/pdf/dem_proc_sans_annexes.pdf (accès le 02/03/2018)

Cette étude cherche à comprendre si les projets d'écoquartiers ont été l'occasion pour les collectivités de faire évoluer ou de transformer les modes de management de leurs opérations eu égard à des enjeux de développement durable.

³³ Quatre-vingt-sept opérations ont été recensées au début de la recherche en 2009.

³⁴ Représentant environ un quart des cas sur l'ensemble des projets d'écoquartiers enquêtés.

La monographie comme dispositif d'enquête des pratiques et représentations sociales des concepteurs

Dans le but d'analyser les pratiques de conception partagée entre concepteurs et habitants ainsi que les représentations sociales de ces professionnels face à ces nouvelles expériences, la méthode d'investigation a consisté d'abord à travailler globalement sur un corpus total de cinquante-cinq opérations d'écoquartiers. Le recueil d'informations a été effectué à partir des dossiers de candidature remis par les collectivités porteuses de ces projets pour l'obtention du label EcoQuartier auprès du ministère de l'écologie en 2009 et 2011. Ils nous ont permis d'extraire certaines indications sur les concepteurs et le niveau d'intégration de ces derniers dans des situations de conception participative avec les habitants. Les questionnements initiaux ont porté sur l'identification des types de dispositifs, des moments, des objets, des méthodes et des techniques concernés par la participation des habitants. Les commanditaires, les types d'interlocuteurs issus de la société civile, les missions et certains éléments de profil des concepteurs impliqués dans le projet ont aussi été repérés.

L'objet de la recherche a été abordé selon deux approches complémentaires. La première, monographique a porté sur deux opérations d'écoquartiers³⁵ ayant donné lieu à une participation effective des concepteurs dans des « ateliers d'urbanisme » ou des « groupes de travail »³⁶, avec une dynamique participative plutôt soutenue dans le temps long et des échanges portant sur une diversité d'objets. Les deux enquêtes monographiques ont permis de comprendre le processus général du projet dans le temps long, la mise en place de l'ingénierie participative et de contextualiser, de manière précise, l'action des concepteurs par rapport à la participation. Elles ont donné lieu à une analyse des différents types de documents produits au cours du projet qui a été croisée avec des séries d'entretiens semi-directifs menés auprès d'un panel d'acteurs impliqué dans le projet et notamment, des professionnels de la conception. Les opérations d'écoquartiers choisies pour les monographies témoignent significativement d'un certain changement dans les pratiques courantes de conception des projets. Les enjeux des enquêtes monographiques ont été de qualifier le niveau général d'implication des habitants auquel les concepteurs étaient exposés et d'analyser leurs pratiques dans le projet. L'évaluation de l'ingénierie participative mise en place a été fondée à partir de différents critères établis lors de la recherche nationale portant sur la concertation citoyenne dans les premiers projets d'écoquartiers. Nous avons observé, d'abord, la façon dont les dispositifs participatifs alimentaient le processus de projet et quelle était leur temporalité. Ensuite, nous avons considéré les manières dont les maîtres d'ouvrage ou les professionnels argumentaient et donnaient à voir les décisions relatives à l'opération et évalué le niveau de transparence des informations sur l'avancement du projet. Nous avons enfin examiné le degré d'ouverture des dispositifs à tous les citoyens concernés par l'opération et la façon dont ils pouvaient s'exprimer au mieux sur le projet.

La seconde approche s'est faite à partir d'entretiens individuels de concepteurs ayant été impliqués dans d'autres projets d'écoquartiers ayant également donné lieu à des démarches participatives avancées, identifiée au cours de la recherche précédente. Ces entretiens mettant

³⁵ Variable selon leurs situations géographiques (Région, département, intercommunalité, commune et sa localisation dans l'agglomération urbaine), leur nature (Transformation de friche, rénovation, réhabilitation ou extension) et leur ampleur physique (Superficie, nombre d'habitants et nombre de logements).

³⁶ Termes banalisés utilisés dans les dossiers de labellisation EcoQuartier et instances principales de participation.

en jeu quatorze opérations d'écoquartiers, nous ont permis d'éviter certains effets de contextes et de diversifier la représentativité des professionnels de la conception. La portée de la participation sur les pratiques des professionnels de la conception a été examinée, dans ces deux approches, au travers des mêmes indicateurs que nous retrouverons dans la construction de la typologie des concepteurs impliqués auprès des habitants dans la conception des projets.

Construction de positions « idéales-typiques » de concepteurs par rapport à l'implication des habitants dans les projets

L'enquête monographique de deux opérations d'écoquartier nous a permis d'observer différentes positions prises par les professionnels de la conception architecturale, urbaine et de paysage, relatives aux pratiques participatives. Elles témoignent d'un changement manifeste dans les pratiques courantes de conception des projets et d'un engagement notoire des concepteurs auprès des habitants. Au regard de ces deux études, nous avons pu remarquer que les maîtres d'ouvrage avaient conditionné les cahiers des charges des concepteurs pour la prise en compte des habitants au cours de leur mission. Ils leur ont demandé de manière explicite de se positionner et d'évaluer leur budget en fonction des rencontres qu'ils auraient à effectuer auprès des habitants. Des concepteurs se sont impliqués de manière active dans des dispositifs participatifs et ont mis en place des méthodes de travail et des outils particuliers pour inclure les habitants dans la conception des projets.

Pour vérifier et consolider les caractéristiques de ces positions, nous avons élaboré une enquête qualitative sur un corpus élargi de trente-neuf concepteurs repérés parmi les cinquante-cinq opérations d'écoquartiers dans lesquels les professionnels étaient effectivement impliqués dans des dispositifs participatifs mis en place à l'occasion du projet.

Cette enquête s'appuie sur des entretiens semi-directifs. La plupart des questions soumises ont été formulées de manière ouverte et ont ainsi permis un traitement à la fois quantitatif et qualitatif des données. Ces concepteurs n'ont pas forcément tous été impliqués dans des échanges très poussés avec les habitants mais ils ont eu une à plusieurs missions de maîtrise d'œuvre et une certaine responsabilité dans ces dispositifs participatifs. Les Vingt-et-un concepteurs interviewés à l'occasion de notre recherche ont été repérés parmi un total de cent-trente concepteurs apparaissant dans les dossiers de candidature pour la labellisation « EcoQuartier » du MEDDTL. Ils ont été sélectionnés par rapport à l'originalité des pratiques participatives de conception qui semblaient avoir été expérimentées dans le projet, au regard des instances mises en place, des objets sur lesquels portaient la participation et des temporalités de ces démarches.

La majorité des concepteurs interviewés sont architectes ou paysagistes de formation, quelques-uns de ces professionnels spécifient qu'ils sont également urbanistes dont trois d'entre eux ont eu une qualification décernée par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes. Certains ont eu une distinction en urbanisme ou présentent plusieurs références en projet urbain. La plupart sont chefs d'agence ou associés de leur agence. Ils sont majoritairement intervenus à l'échelle urbaine pour des missions de maîtrise d'œuvre. Il a été moins évident de trouver des concepteurs ayant agi à l'échelle architecturale et qui ont échangé avec des habitants au-delà des réunions publiques de présentation de leur projet. Trois de ces professionnels ont eu des missions spécifiques d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer des diagnostics urbains. Ces entretiens de concepteurs concernent seize écoquartiers présentant des situations géographiques, des natures et des ampleurs physiques variables. Trois projets se trouvent dans Paris, quatre en Ile-de-France, dont deux dans des

anciennes communes rurales et deux en proche banlieue parisienne, neuf en province dont cinq dans des grandes villes, deux dans des communes rattachées à de grandes métropoles et deux autres situés dans des communes plus rurales.

Une analyse a été établie sur le contenu des entretiens, les discours tenus par les professionnels au sujet de l'implication des habitants et leurs pratiques de la participation dans les opérations, ainsi que la production médiatique des concepteurs, concernant leur rapport à la participation citoyenne. Les propos des personnes interviewées sont parfois à mesurer car elles pouvaient, parfois, réorienter l'exposé de leur expérience vis-à-vis de la participation des habitants ou adopter certains termes par rapport au questionnement progressif du chercheur. Au travers de cette ultime investigation, nous avons cherché à rejoindre l'hypothèse centrale de la thèse. Elle consiste à avancer que la structuration des identités professionnelles s'opère, non seulement au travers des différentes instances de consécration et la critique, mais en grande partie au cœur même du processus de production des projets, au travers des nouvelles demandes des maîtres d'ouvrage, des concurrences professionnelles, des interactions avec de nouveaux acteurs du projet comme ceux issus de la société civile et des pratiques de conception.

L'élaboration d'une typologie des positions des concepteurs par rapport à la participation des habitants nous permet notamment d'observer dans quelle mesure ces différentes positions expliquent les agissements de ces professionnels. Celles-ci sont décrites à partir des représentations personnelles de la participation et de leurs pratiques. Nous entendons par « position » la manière dont les concepteurs perçoivent une situation donnée et agissent au sein de celle-ci, ici, l'implication des habitants dans leurs pratiques de conception, déterminées par leur formation et leurs expériences de projet. Au-delà de ces positions, nous pouvons remarquer plusieurs positions intermédiaires de concepteurs dont le discours et l'action diffèrent. Ces professionnels peuvent évoluer d'une position à l'autre, dans le temps, suivant leurs expériences participatives, ou bien adapter leurs discours, selon leur public. Les quatre grandes positions de concepteurs « idéales-typiques » ne s'attachent pas à décrire fidèlement la réalité, dans le sens où il n'est sans doute pas possible d'y classer de manière catégorique et complète, chacun des concepteurs interrogés. Elles visent à clarifier les différences majeures entre concepteurs dans leur rapport professionnel à la participation citoyenne. Ces « idéaux-types » sont construits sur des bases inductives, qualitatives et, dans une certaine mesure, quantitative car ils ne relèvent pas d'un traitement statistique à partir de calculs de corrélations. Selon la définition de Max Weber³⁷, les « idéaux-types » sont généralement obtenus en accentuant certains traits caractéristiques issus d'analyses de contenu, volontairement simplifiés. Ils constituent des catégories d'analyse qui font l'intermédiaire entre les hypothèses de départ du chercheur et les conclusions sur la réalité la plus objective possible auxquelles ses travaux le conduisent.

Vers une accommodation des concepteurs aux pratiques participatives

Nous esquisserons, dans cette partie, les quatre grandes positions de concepteurs « réticents », « tacticiens », « pragmatiques » et « militants ». Nous interrogeons ces positions par rapport aux raisons pour lesquelles les concepteurs font de la participation, le type de discours associé

³⁷ Weber M., 1992 [1904-1917], *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.

à l'implication des habitants dans les projets et la façon dont ils ont mis en pratique la participation dans leurs projets.

Mis en position d'interaction avec les habitants par les maîtres d'ouvrage, les concepteurs réticents ont tendance à manifester une certaine réserve, hésitation voire une opposition vis-à-vis de la participation. Ils considèrent leurs interlocuteurs habitants comme des « non-sachants ». Ils prennent une certaine distance par rapport à l'implication des habitants organisée par les pouvoirs publics qu'ils jugent « démagogue ». Ils considèrent que la participation permet d'éviter les blocages et de faire accepter le projet par les habitants. Ils la considèrent comme nécessaire en fonction de l'échelle et de la nature des projets comme les opérations de réhabilitation mais ils la circonscrivent à certains objets seulement. La participation fait partie de la mission de maître d'œuvre pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception des projets. Par contre les maîtres d'ouvrage sont responsables de la mise en place, de l'organisation et de l'arbitrage de la démarche participative. Le niveau de participation requis dans les projets, pour ces concepteurs, est la « communication et l'information ». Ils utilisent fréquemment le terme de « concertation ». Les concepteurs de ce type ont tendance à défendre leurs compétences par rapport aux nouveaux acteurs que sont les habitants dans le processus de projet. Ils ont peu de considération pour les compétences acquises par les habitants pendant l'expérience participative. Ils estiment que les capacités à faire participer les habitants font partie de leur métier. Ils pensent qu'il est du rôle de l'architecte et dans la « nature » même de son métier, de penser au bien-être des habitants, à leur place, sans avoir forcément besoin de les solliciter. Les concepteurs de ce type ne sont pas en demande de faire participer les habitants au projet. Ils ont plutôt une pratique rare de la participation et peu poussée selon l'échelle à laquelle ils travaillent.

Les concepteurs tacticiens pensent que la pertinence du projet et notamment la pratique de la conception nécessite l'inclusion de tous les acteurs dont les habitants pour des raisons d'efficacité. Ils peuvent se placer fréquemment en tant que « pédagogues » envers les habitants mais également les maîtres d'ouvrage. Ils ont répondu aux demandes de participation des habitants émanant des maîtres d'ouvrage car ils trouvaient un certain intérêt économique ou professionnel à élargir le champ de leurs pratiques et de collaborer avec de nouveaux types de professionnels. Plusieurs de ces concepteurs pensent que la participation devient incontournable dans les projets d'aménagement pour les maîtres d'ouvrage. Ils sont dans une position d'adaptation-réactive par rapport à l'évolution de la commande en urbanisme. Ils se sont pris au jeu en essayant de collaborer, de développer des outils et des compétences qu'ils pourraient réinvestir sur d'autres missions du même type. Certains de ces concepteurs ont évoqué qu'il était du rôle de l'architecte et dans sa « nature », de penser au bien-être des habitants à leur place. Ces concepteurs sont mis en position d'interactions fortes avec les habitants par les maîtres d'ouvrage. Ils ont exercé plutôt à l'échelle urbaine, pour la conception d'espaces publics ou d'espaces verts ou d'habitat participatif. On y retrouve fréquemment des agences qui ont déjà un certain nombre d'années d'expérience et qui sont dans une forme de stratégie d'accès à une nouvelle forme de commande publique de conception.

La position du concepteur « pragmatique » tend à se développer ces dernières années. La participation est, selon ces professionnels, une façon de faire du projet par laquelle les habitants aident à mieux appréhender et construire le programme. Ils considèrent que l'objectif de la participation est l'appropriation du projet par les habitants. Le niveau d'implication est assez inclusif dans les pratiques des concepteurs qui cherchent à fabriquer et à donner les outils nécessaires aux habitants pour pouvoir négocier au mieux les décisions sur

le projet auprès des autres acteurs. Ces pratiques s'apparentent aux réflexions des théoriciens-chercheurs du *Design Methods Movement*³⁸ et la philosophie pragmatique anglo-saxonne, même s'ils ne s'y réfèrent pas spontanément, notamment en abordant la participation comme une meilleure façon de poser et de résoudre des « problèmes de conception »³⁹. Ces professionnels ont tendance à voir la demande de participation comme une amélioration des compétences, de ses savoirs et savoir-faire dans le projet. Ils répondent aux demandes de participation de la part des maîtres d'ouvrage car ils trouvent un certain intérêt à élargir le champ de leurs pratiques et à collaborer avec de nouveaux types d'acteurs. Ils envisagent la programmation et la conception comme un processus itératif partagé où le concepteur a un rôle de catalyseur, de médiateur dans le processus, transformant les expressions collectives en représentation dessinée du projet. Ces concepteurs restent plutôt dans l'attente d'une commande de participation mais se présentent comme une force de proposition en la matière si l'occasion le demande. La participation est, selon eux, essentielle au projet. Ils se prennent au jeu en essayant de collaborer, de développer des outils et des compétences qu'ils pourront réinvestir sur d'autres missions du même type. Ils ont une pratique fréquente de la participation.

La position du concepteur « militant » de la participation existe depuis les années 1960-1970. Elle s'est construite sur des bases très idéologiques et politiques. Le niveau de participation est la co-production pour les concepteurs. Ils établissent un lien entre appropriation et participation et essayent de permettre au citoyen ordinaire de s'émanciper, d'influencer les décisions des institutions, dans une logique d'*empowerment*⁴⁰. La participation est présentée comme un enjeu social et politique. Ils ont tendance à penser que la pratique architecturale pourrait venir en aide à l'amélioration de la société et de la démocratie. Ces professionnels se considèrent au service des habitants en contribuant à l'expression d'une citoyenneté urbaine, d'un « droit à la ville ». Ils peuvent être à l'origine de la commande au côté d'un groupe d'habitants auprès des maîtres d'ouvrage. Les pratiques de ces professionnels peuvent aller jusqu'à faire monter en compétence les maîtres d'ouvrage concernant la participation des habitants. Ils se servent des questions environnementales notamment comme d'un levier d'intégration de la parole des habitants dans les projets.

À l'articulation entre ces trois types, nous avons pu percevoir différentes positions ambivalentes ou complexes de concepteurs qui affichent des orientations variables entre leurs discours sur la participation en générale, leurs représentations des apports de l'implication des habitants dans le projet et leurs pratiques courantes ou expérimentales de conception participatives.

Notre enquête nous a permis d'identifier les principales positions que peuvent adopter les concepteurs vis-à-vis de la participation dans les projets architecturaux et urbains. Ils ont été

³⁸ « Le DMM naît au début des années 60 à la suite d'une série de conférences organisées au Royaume-Uni et aux États-Unis établissant la portée limitée des approches « classiques » du processus de design face à des projets de plus en plus complexes à réaliser. Critiquant le caractère trop intuitif et informel des démarches traditionnelles, la préoccupation des précurseurs du DMM est de refonder le processus de projet à partir d'une réflexion sur la programmation comme système de gestion de données en permettant de mieux préparer le travail de mise en forme. Macaire E., 2012, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse pour le doctorat en architecture, Université Paris-Est.
Zetlaoui-Léger J., 2013c, « Redécouvrir les travaux du Design Methods Movement », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 28, p.57-70.

³⁹ Zetlaoui-Léger J., 2009, « La programmation architecturale et urbaine : émergence et évolutions d'une fonction » *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 24/25, p. 143-158.

⁴⁰ Bacqué M.-H., Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.

élaborés à partir des deux terrains d'études enquêtés et l'analyse d'une trentaine d'entretiens complémentaires de concepteurs interviewés dans des contextes divers d'écoquartier. Une majorité de concepteurs rencontrés jusqu'à présent s'avèrent disposés à travailler dans le cadre de démarches participatives, même s'ils n'y perçoivent pas les mêmes intérêts. Au-delà du cadre expérimental et un peu exceptionnel des projets d'écoquartier, s'ils ne sont pas appelés à collaborer avec les habitants par les maîtres d'ouvrage, peu d'entre eux proposent pour autant la mise en place de dispositifs participatifs ou reconnaissent avoir acquis de nouvelles compétences en matière de participation. Nous avons pu également remarquer que certains professionnels de la conception y voient notamment l'occasion de redéfinir leur position dans les projets par rapport à d'autres types de concepteurs, engageant ainsi un mouvement de reconfiguration de leur identité professionnelle en y introduisant une nouvelle dimension plus participative du projet.

Bibliographie

- Bacqué M.-H., Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Bacqué M.-H., Gauthier M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, 2011 (1), p. 36-66.
<https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm> (accès le 06/01/2018)
- Bherer L., Gauthier M., Simard L. (dir.), 2017, *The Professionalization of Public Participation*, New York, Routledge.
- Biau V., 2003, « la consécration des « grands architectes » », *Regards sociologiques*, 25/26, Lieux, espaces, environnement, Association Regards sociologiques.
- Biau V., Fenker M., Macaire E. (dir.), 2013, « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question », *Cahiers Ramau*, 6, p. 11-30.
- Biau V., Fenker M., Macaire E., 2014, « Les professionnels face aux exigences participatives », *Urbanisme*, 392, p. 36-38.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, 57, 2002, p. 17-35.
- Carrel M., 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS.
- Chadoin O., 2006, *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges.
- Champy F., 1998, *Les architectes et la commande publique*, Paris, PUF-Sociologies.
- Champy F., 2001, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte.
- Claude V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*, Marseille, Parenthèses.
- Conan M., 1988, *La programmation générative*, Paris, CSTB.
- Debarre A., 2013, « L'habitat participatif : les pratiques des architectes en questions, mais des représentations résistantes de l'architecture », *Cahiers Ramau*, 6, p. 181-198.
- Dehan P., 1999, « qualité architecturale et innovation I. méthode d'évaluation », *Recherche*, 112.
- Dubar C., Tripier P., 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.

- Guigou B., 2000, « la formation de la commande dans le logement social » in Bonnet M., Claude V., Rubinstein M. (dir.), *La commande de l'architecture à la ville*, Paris, PUCA.
- Henry E., Puybaraud M., 2009, « Expertises, compétences et gestion de projet en construction durable » in Biau V., Tapie G. (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.
- Hatzfeld H., 2005, *Faire de la politique autrement : les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Adels / Presse Universitaires de Rennes.
- Macaire E., 2012, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse pour le doctorat en architecture, Université Paris-Est.
- Nonjon M., 2006, *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, thèse pour le doctorat de sciences politiques, université Lille 2.
- Weber M., 1992 [1904-1917], *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.
- Zetlaoui-Léger J., 2007, *Projet d'urbanisme et participation des habitants. La programmation concertée et participative : une démarche heuristique et démocratique pour les projets d'urbanisme*, thèse pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris 12 Val-de-Marne, Institut d'Urbanisme de Paris.
- Zetlaoui-Léger J., 2009, « La programmation architecturale et urbaine : émergence et évolutions d'une fonction » *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 24/25, p. 143-158.
- Zetlaoui-Léger J. (dir.), 2013a, *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, Tome 1.
http://concertation-environnement.fr/documents/RF/LabUrba.EcoQ_Tome1.pdf (accès le 02/03/2018)
- Zetlaoui-Léger J. (dir.), 2013b, *Démarches, processus et procédures engagés dans le cadre de la réalisation des premiers projets d'écoquartiers en France*, METL/DGALN/DHUP Bureau de l'Aménagement opérationnel Durable, laboratoire du LET.
http://www.let.archi.fr/IMG/pdf/dem_proc_sans_annexes.pdf (accès le 02/03/2018)
- Zetlaoui-Léger J., 2013c, « Redécouvrir les travaux du Design Methods Movement », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 28, p.57-70.